



## La Médiatrice donne le coup d'envoi du « Prix d'excellence de la bonne administration »

Communiqué de presse n° 12/2016 - 24/10/2016

La Médiatrice européenne, **Emily O'Reilly**, donne le coup d'envoi du « Prix d'excellence de la bonne administration » au sein des institutions, agences et organismes de l'UE. Ce prix, Ce prix, un projet pilote, vise à récompenser le personnel lambda qui apporte des normes de haut niveau de service à leur travail, que ce soit à titre individuel, ou en tant que membre d'une équipe. Ceci inclut des normes élevées d'éthique, de transparence et de responsabilité. Cette récompense pourra comporter un prix global et une série de prix par catégorie.

Mme O'Reilly a déclaré : « Mon bureau côtoie régulièrement le personnel de l'UE qui fait de grands efforts pour aider les gens qui rencontrent des problèmes avec l'administration publique de l'UE. De nombreux membres du personnel de l'UE déploient également beaucoup d'énergie pour trouver des moyens novateurs de mise en œuvre des politiques dans le plus grand respect des citoyens. Ce prix est une façon de reconnaître officiellement leur engagement et de partager les bonnes pratiques avec l'ensemble de l'administration. »

« Mon rôle est certes de traiter des plaintes concernant la mauvaise administration dans les institutions de l'UE et de mener des enquêtes stratégiques en vue d'améliorer l'administration de l'UE dans l'intérêt public. Cependant, il est aussi de mon devoir de saluer l'application des principes de bonne administration, tels que la culture du service, la transparence et le respect de l'éthique. »



« Je suis consciente du climat actuel de scepticisme croissant à l'encontre de l'UE dans certains endroits en Europe et des caractérisations parfois injustes envers l'administration de l'UE. Cela dessert tous les fonctionnaires qui s'appliquent à se démarquer positivement, d'autant plus que, dans de nombreux domaines, l'administration de l'UE applique des normes plus élevées que certaines administrations des États membres », a déclaré Mme O'Reilly.

Le concours est ouvert au personnel de toutes les institutions, des agences et des organismes (à l'exception du bureau du Médiateur européen). Les nominés peuvent être proposés par le personnel de l'UE ou par des ONG, des entreprises ou des associations qui ont eu des rapports avec l'administration de l'UE. Les individus, les équipes ou les unités peuvent être présentés en tant que candidats, ou peuvent se présenter eux-mêmes, avec des exemples concrets de bonne administration.

Les candidatures peuvent être déposées à partir du 24 octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017. L'objet de la candidature doit porter sur la période comprise entre janvier 2016 et décembre 2016. Les candidatures seront jugées sur le degré de principes fondamentaux de bonne administration qu'elles reflètent. Les catégories de récompenses comprennent l'excellence en matière de transparence et d'éthique, l'excellence en matière de communication et l'excellence de prestation de service aux citoyens.

Un comité consultatif effectuera une présélection des meilleures candidatures et la Médiatrice européenne sélectionnera les lauréats. Une cérémonie de remise des prix se tiendra début 2017.

Les règles de procédure du concours sont disponibles [ici \[Lien\]](#)

Le formulaire de dépôt de candidature est disponible [ici \[Lien\]](#)